

3. - Décès du Baron Pierre de Coubertin

En réponse aux condoléances que le Président du C. I. O. lui avait adressées, la Baronne Pierre de Coubertin a eu la bonté de lui répondre, dès la date du 15 Septembre 1937, par la lettre suivante que le Comte de Baillet-Latour porte à la connaissance des Membres du C. I. O.

15 septembre 1937.
12, Clos Belmont, Genève.

» Monsieur le Président,

Ecrasée par le chagrin et assez souffrante je n'ai pu vous répondre plus vite.

Je vous remercie personnellement de vos belles lettres rendant hommage à celui que vous nommez « le père de la grande famille olympique. »

Le Fondateur eut été sensible à votre affirmation « de considérer comme un devoir le respect des principes auxquels il a consacré le meilleur de lui-même, » et dont la Charte et le Protocole olympiques sont la base fondamentale.

D'autre part je vous prie de bien vouloir transmettre mes remerciements pour les condoléances du Comité Olympique, représentée aux obsèques par son Secrétaire, Monsieur Berdez.

Je continuerai à suivre avec le plus haut intérêt tous les comptes-rendus et articles ayant trait à son œuvre olympique, en souhaitant qu'elle reste longtemps encore confiée à une Présidence aussi compétente. ...

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Baronne Pierre de Coubertin.



OFFICIEL.

4. — **Session de 1938** **du-Comité International Olympique** **(An III de la XI^{me} Olympiade)**

La Session de 1938 du C.I.O. se tiendra en Egypte du 10 au 20 mars. La séance inaugurale, honorée de la présence de Sa Majesté le Roi Farouk, aura lieu au Caire le 10 mars. Les séances auront lieu à bord du bateau fluvial durant les six jours que durera la descente du Nil, de Luxor au Caire ; les Membres se rendront à Luxor par train spécial le 11 mars.

Le programme complet de la Session, ainsi que les renseignements nécessaires, seront envoyés aux Membres du C. I. O. par les soins de S. E. Mohamed, Taher Pacha.

NOTE IMPORTANTE.

Des démarches sont faites.

a) pour faire coïncider l'inhumation du cœur du Baron de Coubertin à Olympie, avec la fin de la session du C. I. O. et,

b) afin de donner aux Membres la possibilité de s'y rendre, pour obtenir l'arrêt du bateau qui les ramènerait en Europe.

MM. les Membres, qui ont l'intention de s'y rendre, sont priés de bien vouloir en informer aussitôt S. E. Mohamed Taher Pacha, Comité de Réception de la Session du C. I. O., Le Caire, ou M^r Angelo Bolanachi, 6, rue Bolanachi, Alexandrie, afin que des places à bord leur soient réservées.

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

I. ELECTIONS, DEMISSIONS. —

II. PROPOSITION DE MODIFICATION A L'ART. 6 DE LA CHARTE :

SUPPRIMER : « en réservant la priorité au pays détenteur des Jeux de l'Olympiade » et remplacer à l'avant-dernière ligne « ce dernier » par « cette dernière ».

N. B. — Cette modification, conformément à l'art. 12 des Statuts devant pour avoir force de loi. recueillir les suffrages favorables des deux tiers des membres du C. I. O. MM. les Membres, qui seraient empêchés de se rendre au Caire, sont priés d'adresser leur vote par correspondance de telle façon qu'il parvienne à S. E. Mohamed Taher Pacha avant le 1^{er} mars.

III. PROPOSITION DE MODIFICATION A L'ART. XV des REGLES GENERALES : — RECLAMATIONS. — VŒU AU SUJET DES ELIMINATOIRES DANS CERTAINS SPORTS.

IV. PROGRAMME DES JEUX OLYMPIQUES : Demande d'admission du Vol à Voile.

V. JEUX DE LA XII^{me} OLYMPIADE. Dates - Torche Olympique - etc.

VI. V^{mes} JEUX OLYMPIQUES D'HIVER.

VII. RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE A VARSOVIE POUR ETUDIER LES DIVERSES QUESTIONS RELATIVES A L'AMATEURISME, A L'EMPLOI DU DOPING ET AUX MOYENS DE TOURNER LE REGLEMENT INTERDISANT DE RECEVOIR « LE MANQUE A GAGNER ».

VIII. EDUCATION SPORTIVE.

IX. ATTRIBUTION DE LA COUPE OLYMPIQUE POUR 1939.

X. CANDIDATURES POUR LES PROCHAINS JEUX.

XI. SESSION DE 1939.

XII. BUDGET ET COTISATIONS.

XIII. DIVERS :

Institut 'Olympique International.
Insigne Olympique.

Pour la Commission Exécutive

P. O.

Le Secrétaire :

A. Berdez.